

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-17_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 17 / 2024 : Vote du taux des impôts locaux 2024

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2024.

M. le Maire rappelle les taux en vigueur en 2023, soit pour la taxe sur le foncier bâti 52,71% et pour la taxe sur le foncier non bâti 121,28%.

M. le Maire précise d'une part, que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 52,71% (Addition du taux 2020 de la commune : 30,81% et du département : 21,90%) et d'autre part que la taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote, puisque supprimée et compensée par l'Etat.

Pour rappel le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants est de 10,17%.

M. le Maire propose aux conseillers de maintenir les taux en l'état et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de maintenir les taux des impôts locaux 2023 pour l'exercice 2024 soit :
 - ❖ Taxe foncière sur le bâti : 52,71 % ;
 - ❖ Taxe foncière sur le non-bâti : 121,28 % ;
 - ❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants: 10,17%
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-18_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n°18 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-19_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 19 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » pour 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	0,00€
Dépenses de fonctionnement 2023	6 125,00€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	6 125,00€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	5 600,00€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2023	11 725,00€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	0,00€
Dépenses d'investissement 2023	0,00€
Résultat de l'exercice	0,00€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Résultat d'investissement au 31 décembre 2023	0,00€

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (14 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrin et M. Roux), le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,
- Dit que le déficit net de clôture de l'exercice 2023 est de 11 725,00€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-20_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 20 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperdrix et M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier », comme suit :

	Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2024	11 725,00€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-21_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 21 / 2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » 2024.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 794 245,66€ ;
- Section d'Investissement : 794 245,66€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrin et M. Roux), décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » par chapitres en sections de fonctionnement et en section d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avri2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-22_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n°22 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget annexe du Centre de santé du Lignon

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe du Centre de santé du Lignon,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr12024

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-23_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 23 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Centre de santé du Lignon

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	312 220,91€
Dépenses de fonctionnement 2023	481 601,80€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	169 380,89€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	98 457,90€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2023	267 838,79€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	35 785,90€
Dépenses d'investissement 2023	41 257,14€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	5 471,24€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	427 999,10€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2023	433 470,34€

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,
- Dit que le déficit net de clôture de l'exercice 2023 est de 701 309,13€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-24_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 24 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Centre de santé du Lignon

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Centre de santé du Lignon, comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2024	433 470,34€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2024	267 838,79€

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-25_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 25 / 2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 du Centre de santé du Lignon

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du Centre de santé du Lignon 2024.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 756 439,79€ ;
- Section d'Investissement : 721 192,48€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon par chapitres en sections de fonctionnement et en section d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-26_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 26 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget annexe de la chaufferie bois

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-27_2024D-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 27 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	115 723,19€
Dépenses de fonctionnement 2023	130 436,14€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	14 712,95€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	10 220,35€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2023	24 933,30€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	23 251,00€
Dépenses d'investissement 2023	19 516,00€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	3 735,00€
Résultats antérieurs reportés en recettes	3 928,92€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2023	7 663,92€

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :
 - Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la chaufferie bois,
 - Dit que le déficit net de clôture de l'exercice 2023 est de 17 269,38€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-28_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 28 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe de la chaufferie bois

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de la chaufferie bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2024	7 663,92€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2024	24 933,30€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avri12024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-29_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 29 / 2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2024.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 143 933,30€
- Section d'Investissement : 32 663,92€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 de la chaufferie bois.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter le budget primitif 2024, par chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement, de la chaufferie bois.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr12024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-30_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n°30 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget annexe de l'assainissement

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

*Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-31_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 31 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	153 781,52€
Dépenses de fonctionnement 2023	136 632,02€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	17 149,50€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	118 100,19€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2023	100 950,69€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	56 444,11€
Dépenses d'investissement 2023	115 552,21€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	59 108,10€
Résultats antérieurs reportés en recettes	361 827,22€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2023	302 719,12€

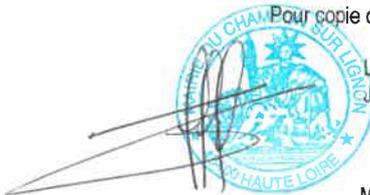
M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (2 abstentions : Mme Chanteperrix et M. Roux), le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement,
- Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 201 768,43€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-32_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 32 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (2 abstentions : Mme Chanteperrin et M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2024	302 719,12€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2024	100 950,69€

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.lelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-33_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 33 / 2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 du service public de l'assainissement

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2024.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 272 151,69€
- Section d'Investissement : 459 719,12€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du service public de l'assainissement.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux), décide d'adopter le budget primitif 2024 du service public de l'assainissement par chapitres en sections de fonctionnement et en section d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr12024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-34_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 34 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget annexe de l'eau potable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-35_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Couzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 35 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	294 527,38€
Dépenses de fonctionnement 2023	174 837,60€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	119 689,78€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	69 758,66€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023	49 931,12€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	72 284,00€
Dépenses d'investissement 2023	236 219,08€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	163 935,08€
Résultats antérieurs reportés en recettes	572 668,14€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2023	408 733,06€

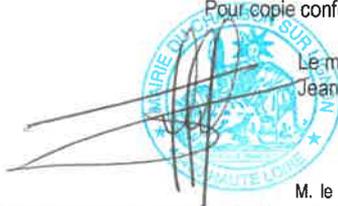
M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperdrix et M. Roux), le conseil municipal :
 - Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable,
 - Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 458 664,18€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240412-36_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 36 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrix et M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2024	408 733,06€
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2024	49 931,12€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-37_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 37 / 2024 : Adoption du Budget primitif 2024 du service public de l'eau potable

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2024.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 371 298,12€ ;
- Section d'Investissement : 663 481,06€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du service public de l'eau potable.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrin et M. Roux), décide d'adopter le budget primitif 2024 du service public de l'eau potable par chapitres en sections de fonctionnement et en section d'investissement.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-38_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Araud, Didier Maneval, Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Couzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 38 / 2024 : Adoption du Compte de Gestion 2023 du comptable pour le budget principal de la Commune

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-39_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier.

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Couzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 39 / 2024 : Adoption du Compte Administratif 2023 du budget principal de la Commune

M. le Maire présente au conseil municipal, après avoir présenté et délibéré sur le compte de gestion, l'exécution du budget principal de la commune pour 2023, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	3 982 236,24€
Dépenses de fonctionnement 2023	4 121 670,94€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	139 434,70€
Résultats antérieurs reportés en recettes	1 395 936,61€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023	1 256 501,91€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2023	574 945,86€
Dépenses d'investissement 2023	1 922 046,78€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	1 347 100,92€
Résultats antérieurs reportés en recettes	525 800,63€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2023	821 300,29€

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (14 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrix et MM. Roux, Savini), le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune,
- Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 435 201,62€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-40_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 40 / 2024 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget principal de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrix et MM. Roux, Savini), décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la commune
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2024	821 300,29€
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2024	435 201,62€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-41_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Cruzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Cruzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 41 / 2024 : Adoption du budget primitif 2024 de la Commune

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2024 de la Commune.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2024 de la Commune qui est équilibré en dépenses et en recettes, et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 4 990 711,62€
- Section d'Investissement : 10 567 674,56€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 de la Commune.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à la majorité des votants (10 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Roux, Savini et 5 abstentions : Mmes Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vallat, Vernet), d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune par chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-42_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 42 / 2024 : Détermination du taux de fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise la fongibilité des crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chaque budget à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-43_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 14

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

À été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 43 / 2024 : Subventions aux associations 2024

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations au titre de l'année 2024.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations subventionnées et des montants correspondants pour un total de 43 400€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

M. le Maire invite MM. Crouzet, Roux, Savini, conseillers municipaux intéressés à l'affaire, à se retirer.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, ayant constaté, au moment du vote, l'absence de MM. Crouzet, Roux, Savini, conseillers municipaux intéressés à l'affaire, et ne prenant pas en compte la procuration de Mme Vernet, conseillère municipale intéressée à l'affaire, ainsi que celle de M. Royer, à l'unanimité des votants, approuve les subventions accordées aux associations pour l'exercice 2024 dont la liste est annexée à la présente délibération, et décide d'inscrire la somme de 43 400€ au budget primitif 2024 de la commune.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**SUBVENTION DES ASSOCIATIONS DU CHAMBON-SUR-LIGNON
2024**

AR Prefecture

043 21230515 2024 0412-43_2024 DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2023	Proposition de la commission du 4 avril 2024	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
CINEMASCOOP	1 400,00	1 200,00	1 200,00	
AMA - MUSICIENS	2 000,00	1 000,00	1 200,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 700,00	1 500,00	1 500,00	
AFFAIRE DE GOÛTS	500,00	200,00	200,00	
AMA - THEATRE	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
CINEFETE	3 000,00	2 800,00	2 500,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	2 000,00	1 200,00	1 000,00	
JUBILONS !	4 800,00	1 000,00	400,00	400,00
LEO	300,00	300,00	300,00	
FEU D'ARTISTIQUE	1 000,00	0,00	0,00	
Sous-Total	17 900,00	10 400,00	9 500,00	400,00
ASSOCIATIONS SOCIALES				
SECOURS POPULAIRE	350,00	300,00	300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	700,00	350,00	500,00	
LA CIMADE	500,00	500,00	500,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE PIERRE VALDO - LE CADA site du Chambon	1 300,00	1 000,00	0,00	
Sous-Total	2 950,00	2 250,00	1 400,00	0,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Zumb'attitude	1 250,00	750,00	750,00	500,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	1 000,00	350,00	350,00	
BOULE ET PETANQUE CHAMBONNAISE 43	2 100,00	2 000,00	2 000,00	
VELO CLUB DU HAUT LIGNON	400,00	300,00	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	4 500,00	3 000,00	3 000,00	2 500,00
JUDO CLUB DU HAUT LIGNON	1 500,00	3 000,00	1 500,00	800,00
TENNIS CLUB	3 000,00	3 000,00	3 000,00	2 500,00
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	400,00	400,00	400,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	450,00	400,00	400,00	

.../...

AR Prefecture

043-214300519-20240412-43_16/04/2024
 Reçu le 19/04/2024
 Publié le 19/04/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS		
		ACCORDEES 2023	Proposition de la commission du 4 avril 2024	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ARCHERS VIVARAIS-LIGNON	500,00	500,00	500,00	
LA TRUITE DU LIGNON	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
ACCA	1 500,00	1 000,00	1 000,00	
HAUT-LIGNON FOOT	4 000,00	3 000,00	3 000,00	2 500,00
LE GOLF	2 000,00	1 000,00	1 000,00	
UN MONDE EN MOUVEMENT	1 500,00	0,00	500,00	250,00
Sous-Total	21 750,00	14 900,00	21 200,00	5 750,00
DIVERS				
ASSOCIATION SISMAE	5 000,00	1 500,00	1 500,00	750,00
Association de protection et de sauvegarde des zones humides de la Celle & Péaure	1 000,00	0,00	500,00	
Association De Forêts & chemins	1 000,00	500,00	500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU LIGNON	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON	1 300,00	1 300,00	1 300,00	
APE des ecoles Maternelle & Primaire	1 500,00	500,00	500,00	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS et ARTISANS	10 000,00	6 000,00	2 500,00	
Eclaireurs Eclaireuses Unionistes de France Le Chambon-sur-Lignon	1 500,00	3 000,00	1 500,00	800,00
LES RONDINS DES BOIS	1 300,00	0,00	500,00	
CHAMBON-SUR-LIGNON VINTAGE	2 500,00	0,00	1 000,00	
Sous-Total	26 600,00	14 300,00	11 300,00	1 550,00
Sous-total sans autres demandes	69 200,00	41 850,00	43 400,00	7 700,00
AUTRES DEMANDES				
CENTRE SOCIOCULTUREL DE SAINT-AGRÈVE	500,00	0,00	0,00	
Radio HAUTE-LOIRE	300,00	0,00	0,00	
Centre d'information sur Droits des femmes et des famille sde Haute-Loire	150,00	0,00	0,00	
Eclaireurs Eclaireuses Unionistes de France	1 400,00	0,00	0,00	
	71 400,00	41 850,00	43 400,00	7 700,00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-44_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 44 / 2024 : Subvention 2024 aux écoles maternelle et élémentaire du Chambon-sur-Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des écoles maternelle et élémentaire du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2024.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 4 avril 2024 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention, comme suit :

	Proposition de la commission
Ecole maternelle	1 790 €
Ecole Elémentaire	9 450 €

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Savini) :

- approuve la subvention aux écoles maternelle et élémentaire dont le montant est précisé ci-dessus ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2024 de la commune.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-45_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 45 / 2024 : Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que par délibération 111 bis / 2022 du 12 décembre 2022, le conseil municipal a fixé les indemnités des élus pour l'exercice effectif d'une délégation de fonction.

L'enveloppe indemnitaire disponible est constituée de l'indemnité maximale du maire (hors majoration), augmentée des indemnités maximales des adjoints en exercice (hors majoration).

M. le Maire précise que suite à l'augmentation du point d'indice de janvier 2024, il convient de modifier les indemnités des élus.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour donner son accord.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Savini), décide d'allouer à partir du 1^{er} janvier 2024, des indemnités telles que figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité :

19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Commune entre 1000 et 3499 hab Chambon sur Lignon

Majoration Commune chef lieu de canton

15%

Oui

Majoration Commune chef lieu

20%

Non

Index Brut 1027

4 110,52 €

Traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT

Index brut 1027	Fonction	Taux Max autorisé	Montant en Euros (Env max à répartir)	Taux Attribué	Montant en Euros (Indemnités réparties)	Montant en Euros (Env indemnité + majoration)
4 110,52 €	Maire	51,60%	2 121,028320 €	32,0085%	1 315,72 €	1 513,07 €
1er P. DUBOIS	Adjoint	19,80%	813,882960 €	16,0046%	657,87 €	756,55 €
2e D. VALLAT	Adjoint	19,80%	813,882960 €	16,0046%	657,87 €	756,55 €
3e A. ARNAUD	Adjoint	19,80%	813,882960 €	16,0046%	657,87 €	756,55 €
4e S. PICOT	Adjoint	19,80%	813,882960 €	16,0046%	657,87 €	756,55 €
5e D. MANEVAL	Adjoint	19,80%	813,882960 €	16,0046%	657,87 €	756,55 €
Sous-total Adjts			4 069,41480 €		3 289,36 €	3 782,77 €
1er S. GENEST	Cons. Délég			12,8555%	528,43 €	528,43 €
2e T. VERNET	Cons. Délég			6,4277%	264,21 €	264,21 €
3e D. CROUZET	Cons. Délég			6,4277%	264,21 €	264,21 €
4e R. CHARREYRON	Cons. Délég			6,4277%	264,21 €	264,21 €
5e I. ROUVEURE	Cons. Délég			6,4277%	264,21 €	264,21 €
Sous-total CMD					1 585,28 €	1 585,28 €
Sous-total Adjts + CMD					4 874,64 €	5 368,04 €
TOTAL Maire + Adjts + CMD			6 190,443120 €		6 190,352689 €	6 881,1142706 €

Pour mémoire : enveloppe indemnitaire maximale autorisée, majorée 7 119,01 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-46_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 46 / 2024 : Réalisation d'un Contrat de PrêtGPI/Ambre d'un montant total de 1 800 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) pour le financement de la rénovation des bâtiments

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, pour financer les projets en cours comme l'école maternelle, la rénovation de l'ancienne Mairie, l'extension et le changement du mode de chauffage ainsi que la transformation énergétique et le réaménagement des abords de la Mairie, de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 1 800 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PSPL GPI/Ambre

Montant : 1 800 000€

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt : 3,62 % ou au taux du mois de déblocage du prêt

Amortissement : échéance prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

.../...



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20240412-46_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à la majorité des votants (10 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Roux, Savini et 5 abstentions : Mmes Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vallat et Vernet) :

- autorise M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-47_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 47 / 2024 : Souscription d'un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) pour le financement de l'éclairage public (passage en LED)

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il conviendra pour financer le passage en LED de l'éclairage public, de réaliser un prêt.

M. le Maire propose de lancer des négociations avec la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires).

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte de lancer des négociations avec la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) afin de souscrire un prêt pour le financement du passage en LED de l'éclairage public ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr12024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-48_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 48 / 2024 : Délégations du Conseil à l'exécutif municipal

M. le Maire indique que par délibération n°75/2020 du 22 octobre 2020, le conseil municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions pour une meilleure gestion communale.

M. le Maire souhaiterait une délégation plus importante pour la réalisation des lignes de trésorerie.

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de lui déléguer pour la durée du mandat, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines attributions, à savoir :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° de fixer, dans la limite de 2 500 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° de procéder, dans la limite des crédits inscrits aux budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. **(Ces délégations prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal).**

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés passés selon une procédure adaptée lorsque le montant estimé du besoin est inférieur :

- à 214 000 euros HT, pour les marchés de fournitures et de services ;
- à 5 350 000 euros HT pour les marchés de travaux.

.../...



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20240412-48_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

- 5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° d'exercer, au nom de la commune, pour les opérations inférieures à 200 000 euros, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 euros pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 euros ;
- 18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 1 000 000,00€ ;
- 21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, pour les opérations inférieures à 200 000 euros, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

.../...

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

27° de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la délégation de ces attributions au maire.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (10 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix et MM. Roux, Savini et 5 abstentions : Mmes Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vallat et Vernet), décide :

- de déléguer les attributions ci-dessus énumérées au maire pour la durée du mandat ;
- d'annuler et de remplacer la délibération n°75/2020 du 22 octobre 2020.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-49_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 49 / 2024 : Vente de terrains à la Riaille du Chomor

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que M. et Mme Alain Bouix ont sollicité la collectivité aux fins d'acquérir une partie de la parcelle BW n° 372 de 817 m² (fusion à tort des parcelles anciennement cadastrées BW n° 336 et 367) et la parcelle BW n° 189 de 433 m² à la Riaille du Chomor.

M. le Maire propose de vendre ces terrains au prix conseillé par le service des Domaines.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Accepte la vente d'une partie de la parcelle BW n° 372 et la parcelle BW n° 189 à M. et Mme Alain Bouix ;
- décide que le prix de cession au m² sera celui conseillé par le service des Domaines ;
- dit que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-50_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 50 / 2024 : Annulation de créance – redevance terrasse 2023

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a reçu une demande d'annulation de créance d'un montant de 299,25€ pour la redevance terrasse au titre de l'année 2023.

Le locataire, arrivé en cours d'année, pensait être propriétaire de la terrasse et donc de ce fait être dispensé de la redevance.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, la délibération est rejetée :

- 3 pour ;
- 13 contre : Mmes Barriol, Bernard, Chambon, Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vernet, Vallat, MM. Arnaud, Crouzet, Dubois, Genest, Maneval ;
- 3 abstentions : MM. Eyraud, Roux, Savini.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-51_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 51 / 2024 : Travaux d'éclairage public, rue Basse

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 29 043,56€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$29\,043,56\text{€ HT} \times 55\% = 15\,973,96\text{€ HT}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Où l'exposé de M le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 15 973,96€ HT, et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de gestion comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ;
- d'inscrire à cet effet la somme de 15 973,96€ HT au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-52_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 52 / 2024 : Travaux extension du réseau basse tension, lotissement communal les Airelles (20 lots)

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 38 098,56€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 20 %, soit :

$$38\ 098,56\text{€} \times 20\ \% = 7\ 619,71\text{€ HT}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Où l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 7 619,71€ HT, et d'autoriser Monsieur le maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ;
- d'inscrire à cet effet la somme de 7 619,71€ HT au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-53_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 53 / 2024 : Convention de restauration pour l'école primaire publique entre la Commune, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le Collège du Lignon

M. le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de restauration avec le Collège du Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour permettre aux enfants de l'école élémentaire publique de bénéficier du self du Collège public du Lignon.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et les dispositions financières. La convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler cette convention qui sera signée par la Commune, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le Collège du Lignon.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler cette convention de restauration avec le Collège du Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- autorise M. le Maire à la signer ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **19 AVR. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr12024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240412-54_2024-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)
M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 54 / 2024 : Prise en charge des sorties scolaires de l'école élémentaire – 5 et 7 juillet 2022

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a été sollicité par la directrice de l'école élémentaire pour la prise en charge des sorties scolaires des 5 et 7 juillet 2022 pour un montant total de 1429€.

Ces deux jours correspondaient pour l'un à l'installation de l'exposition intercommunale sous le préau et l'autre à l'inauguration de l'exposition Chagall.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la prise en charge des sorties scolaires des 5 et 7 juillet 2022 pour un montant total de 1429€ ;
- autorise M. le Maire à verser cette somme sur le compte OCCE 43 Chambon-sur-Lignon – élémentaire coopérative scolaire ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 19 AVR. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2024



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr